

La semaine a donné deux nouveaux députés aux Communes : M. Blanchet, élu pour le comté de Bellechasse par une majorité de 250 voix ; à Montréal-Centre, M. Devlin, élu par acclamation.

A. ACHINTRA.

LE JEU DE DAMES

A dater d'aujourd'hui, les amateurs du jeu de Dames trouveront chaque semaine dans L'Opinion Publique un problème à la solution duquel pourront s'exercer leurs facultés de joueurs.

C'est une innovation en même temps qu'un complément de notre journal, dont bon nombre d'abonnés nous sauront gré.

Avec une notice historique sur l'origine de ce jeu, nous en donnons aussi les règles ; de cette façon nul ne pourra prétendre ignorer la loi.

L'origine du jeu de Dames ne nous est pas bien connue, ni même le motif de cette qualification (Polonaise) qui, supposons-nous, a été ajoutée sur le moindre prétexte, afin de le distinguer du jeu de Dame à la française, dont les combinaisons lui sont de beaucoup inférieures ; car si, tel qu'on le joue aujourd'hui, il avait été apporté de Pologne, la date n'en serait pas assez reculée, puisqu'on ne le connaît que depuis environ trois cents ans, pour que la certitude du fait ne nous fût pas bien acquise.

L'ouvrage de M. Alliey, publié par M. Poirson de Commerci, a été sagement traité ; on sait qu'il n'a reculé devant aucunes démarches : aussi connaissons-nous aujourd'hui tout ce qu'il est possible d'apprendre sur un jeu qui n'a d'autre rival que le jeu des Echecs.

Le jeu de Dames, pour être plus moderne que les Echecs, et bien que la marche de ses pièces paraisse d'une grande simplicité, ouvre un champ si vaste aux combinaisons, que les plus grandes aptitudes ont dû reculer devant certains problèmes.

A ce sujet, voici ce que nous avons lu dans un ouvrage d'un des plus grands écrivains de ce siècle :

« Les facultés de l'esprit qu'on définit par le terme analytique sont en elles-mêmes fort peu susceptibles d'analyse. Ce que nous en savons, entre autres choses, c'est que, possédées à un degré peu ordinaire, elles sont pour celui qui les possède une source de jouissances les plus vives.

« De même que l'homme fort se réjouit dans son aptitude physique, se complait dans les exercices qui provoquent les muscles à l'action, de même l'analyste prend sa gloire dans cette activité spirituelle dont la fonction est de débrouiller. Il tire du plaisir même des plus triviales occasions qui mettent ses talents en jeu, il raffole des énigmes, des rébus, hiéroglyphes, il déploie dans chacune des solutions une puissance de perspicacité qui, dans l'opinion vulgaire, prend un caractère surnaturel. Les résultats habilement déduits par l'âme même et l'essence de sa méthode, ont réellement tout l'air d'une intuition.

« Cette faculté de résolution tire peut-être une grande force de l'étude des mathématiques, et particulièrement de la très-haute branche de cette science qui, fort improprement et simplement en raison de ses opérations rétrogrades, a été nommée l'analyse, comme si elle était l'analyse par excellence ; car, en somme, tout calcul n'est pas en soi une analyse.

« Un joueur d'Echecs, par exemple, fait fort bien l'un sans l'autre. Il suit de là que le jeu d'Echecs, dans ses effets sur la nature spirituelle, est fort mal apprécié. Je ne veux pas écrire ici un traité sur l'analyse, mais simplement mettre en tête d'un

récit passablement singulier, quelques observations jetées tout à fait à l'abandon, et qui lui serviront de préface.

« Je prends donc cette occasion de proclamer que la haute puissance de la réflexion est bien plus activement et plus profitablement mise en jeu par le modeste jeu de Dames que par toute la laborieuse futilité des Echecs. Dans ces derniers, où les pièces sont douées de mouvements divers et bizarres et représentent des valeurs diverses et variées, la complexité est prise — erreur fort commune — pour de la profondeur. L'attention y est mise en jeu. Si elle se relâche d'un instant, on commet une erreur, d'où il résulte une perte ou une défaite.

« Comme les mouvements possibles sont non-seulement variés, mais inégaux en puissance, les chances de pareilles erreurs sont très-multipliées, et, dans neuf cas sur dix, c'est le joueur le plus attentif qui gagne, et non pas le plus habile. Dans les Dames, au contraire, où le mouvement est simple dans son espèce et ne subit que peu de variations, les probabilités d'inadvertance sont beaucoup moindres, et l'attention n'étant pas absolument et entièrement exploitée, tous les avantages remportés par chacun des joueurs ne peuvent être remportés que par une perspicacité supérieure. — EDGAR POE. »

Une tête bien organisée peut saisir tout le mécanisme de l'Echiquier, et jouer en même temps deux, trois et plus de parties de mémoire, et ceci n'est point phénoménal, car à Londres et à Bruxelles, nous voyons des joueurs procéder comme autrefois Philidor et, de nos jours, MM de la Bourdonnais, Kieseritsky et, tout récemment, M. Morphy.

— Pourrait-il en être de même du Damier ?

— Non, assurément. Philidor, qui était aux Dames de grande force, essaya un jour de jouer ce jeu de mémoire ; mais, au douze ou quinzième temps, il brouilla les Pions.

Ce qui soutient la mémoire aux Echecs, ce sont les Pions, qui en sont la principale force et qui ne reculent jamais, puis la diversité des grosses pièces. Aux Dames, toutes les pièces se ressemblent ; la mémoire peut bien suivre leur mouvement tant qu'il ne s'agit que des premières positions, mais une fois que l'on commence à pionner, surtout si l'on pionne en arrière, le champ des combinaisons s'élargit tellement, qu'il n'y a plus possibilité de continuer sans le secours de la vue.

Le moyen de faire des progrès rapides aux Dames est de jouer avec plus fort que soi ; et, lorsqu'on reconnaît qu'une partie perdue aurait pu être jouée de plusieurs manières, on ferait bien d'en prendre note et de la repasser à tête reposée. Beaucoup de joueurs d'Echecs procèdent de la sorte. Il est vrai qu'aux Echecs la plupart des parties se passent en échange de pièces et sont résolues par des temps bien joués. Là, le combat a lieu corps à corps, pas à pas ; l'attaque est toujours évidente, et dévoile peut-être trop l'intention du joueur. C'est le caractère des anciens combats à l'arme blanche. Les Dames nous paraissent représenter mieux la tactique moderne : les manœuvres sont plus mystérieuses ; un pion imprudemment avancé donne lieu à un coup brillant, qui décide de la partie. Mais, à défaut de coups plus ou moins compliqués, beaucoup de parties sont, comme aux Echecs, gagnées par des temps bien joués.

Quoi qu'il en soit, les Echecs et les Dames sont de fort beaux jeux, dont la pratique exerce l'esprit et lui rend faciles d'autres études d'une application utile ; ils sont d'un grand secours contre l'ennui des traversées marines, des grandes veillées et des longs séjours à la campagne ; mais, par-dessus tout, ils se distinguent des autres jeux en ce que le plaisir qu'on y

prend éloigne l'idée de tout intérêt d'argent. Aussi sont-ils permis dans les lycées et pensionnats.

REGLES DU JEU DE DAMES

ART. 1er.—Chacun joue à son tour, et, si on joue à but, on commence alternativement la partie ; au cas contraire, celui qui fait avantage joue toujours le second.

ART. 2.—Sitôt la partie engagée, une pièce touchée doit être jouée si elle est jouable ; de là vient la maxime : Dame touchée, Dame jouée. Mais, tant qu'on la tient, on peut la placer où l'on veut. Quand une pièce est mal casée, si on la touche pour l'arranger, il faut dire : j'adoube.

ART. 3.—Jouer un Pion de son adversaire ou toucher une pièce qui ne peut être jouée n'est pas une faute ; mais, si on se trompe de ligne, l'adversaire peut à son choix maintenir le coup ou le faire rejouer.

ART. 4.—On peut faire passer plusieurs fois la pièce qui prend sur la même case vide, mais non sur le même Pion ou sur la même Dame.

ART. 5.—Quand par méprise on a enlevé ses propres pièces, on ne peut plus les replacer si l'adversaire s'y refuse.

ART. 6.—Ayant à prendre des deux côtés à nombre égal, on a le choix ; sinon, c'est du côté du plus fort nombre : la valeur de la pièce est sans poids dans la prise. Par exemple, si on a à prendre une Dame d'un côté et un Pion de l'autre, on prend à sa convenance ; s'il en était autrement, on serait forcé de prendre une Dame en prise plutôt que deux Pions également en prise, puisqu'une Dame vaut trois Pions. C'est ainsi que nous devons interpréter les anciennes règles, qui disent qu'on doit prendre du côté du plus fort.

ART. 7.—Il ne faut négliger d'enlever exactement toutes les pièces qu'on a à prendre, car l'adversaire peut non-seulement empêcher de les reprendre après coup, mais il est encore en droit de souffler la pièce qui a marqué les temps de prise.

ART. 8.—Souffler, c'est enlever du Damier, comme bonne prise, une pièce, Dame ou Pion, qui n'a pas marqué et pris tout ce qui devait l'être. Après avoir soufflé, on joue son coup comme à l'ordinaire, car souffler n'est pas jouer.

ART. 9.—On est libre de souffler ou de forcer à prendre. Si on souffle, le coup reste tel qu'il a été joué ; si on ne le fait pas, les choses demeurent telles qu'elles sont, et on continue à jouer. Enfin, on peut encore forcer son adversaire à reprendre et à rejouer son coup en règle, si toutefois la pièce soufflée n'a pas été touchée par le joueur qui a le droit de souffler ; car, dans ce cas, celui-ci ne peut se dispenser de la faire, d'après la règle : Dame touchée, Dame jouée.

ART. 10.—Un Pion devient Dame dès qu'il arrive sur une des six cases qui se trouvent immédiatement devant l'adversaire ; celui-ci doit aussitôt le couvrir d'un Pion de même couleur pris dans le tiroir ; mais il ne suffit pas qu'un Pion passe en marquant des temps de prise, sur une des six cases, il faut encore y demeurer à la fin d'un coup, sans quoi il continue sa marche et reste Pion.

ART. 11.—Jouant à but, si l'un des adversaires reste avec une Dame, et occupe la grue de ligne contre trois Dames, la partie est remise. On joue quinze coups si celui qui a trois Dames tient la grande ligne ; la partie est remise après ce terme. Quand l'un des joueurs n'a qu'une seule Dame contre une Dame et deux Pions, il a le droit de damer les deux Pions et de commencer à compter les quinze coups de rigneur. Le joueur qui fait avantage compte vingt coups au lieu de quinze. (Les anciennes règles portent à vingt-et-un le nombre de coups que peut exiger celui qui fait avantage ; mais la nouvelle académie des jeux n'en accorde que vingt, et pour éviter des contestations nous adoptons ce dernier chiffre.)

Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, pourront les adresser à M. J. A. Kodier, No. 14, rue Allard, Montréal.

NOIRS

Table of 72 numbered squares for a board game, arranged in 8 rows and 9 columns.

BLANCS

Dans le but de faciliter l'étude de la table ci-dessus, nous donnons un coup des plus faciles avec sa solution. Ainsi placez vos pions Noirs sur les cases suivantes : Nos. 6, 20, 22, 23, 24 et 34 ; et des Blancs sur celles portant les Nos. 32, 45, 46, 51 et 57. Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION

Table with 2 columns: Blancs, Noirs. Values: 32 à 26, 46 à 39, 51 à 18, 20 à 33, 33 à 46.

Dans les solutions, les chiffres accompagnés d'un astérisque (*) désignent une Dame.

AVENTURIERS ET CORSAIRES

LE GAOULÉ

XI

(Suite)

—Eh bien, Claudine, c'est sur vous que pèse une si lourde responsabilité.

—Sur moi ! murmura la comtesse en frissonnant de la tête aux pieds. Et en même temps elle pâlit.

—Que vous importe cela ? dit de la Varenne avec un accent qui jouait à la fois le mépris et l'expression du plus tendre et du plus aveugle amour.

—Je veux savoir tout, commanda madame de Saint-Chréans.

De la Varenne lui rapporta alors, mot pour mot, les révélations de Du Buc. La comtesse, qui entendait pour la seconde fois ces terribles confidences, où son existence entière était compromise, lança à de la Varenne un regard de lionne qui pénétra jusqu'au fond de sa pensée.

—A quoi bon ces larmes et cette colère, ma chère Claudine ? reprit le marquis sur un ton patelin, ai-je besoin de vous dire que je ne crois pas un seul mot de ces abominables accusations où il entre autant de jalousie contre vous que contre moi ? Elles ont glissé sur mon cœur. Allez, vous êtes et vous resterez pour moi ce que vous avez été, dès le premier jour que j'ai eu le bonheur de vous connaître.

—Qui vous a conté cette fable infâme ? demanda la comtesse.

—Quelqu'un que déjà vous haïssez, et je comprends aujourd'hui votre haine.

—J'aurais de la peine à nommer quelqu'un, car je hais également tous ces créoles.

—Le coupable est M. Du Buc, répondit la Varenne.

—Ah ! c'est M. Du Buc ! Vous avez été bien bon de l'écouter jusqu'au bout, sans le souffleter comme un lâche, ainsi que vous auriez dû faire si vous eussiez eu pour moi la moitié de l'estime et de l'affection que vous dites.

—Voyons, ma chère Claudine, faut-il vous répéter que je n'ai pas ajouté foi à cette calomnie ; pas plus, vous le pensez bien, que je ne suivrai le conseil qu'il m'a donné à ce propos.

—Vraiment ! Ah ! il a pris la peine de vous donner un conseil ! Et quel est-il, ce conseil ?

—M. Du Buc a ajouté que le calme renaitra dans la colonie, et que les colons et moi vivrons en bonne intelligence, dès que je me serai séparé de vous...

—Ah ! je suis en cause à ce point... Et vous avez décidé que je partirais, n'est-ce pas ?

—Qui vous dit cela ? Au contraire ; mon intention formelle, et je serai inébranlable, est de vous faire respecter, Claudine, et de montrer par mon attachement à vous le prix que je mets à votre présence ici.

—Eh bien ! soit, s'écria la comtesse, je partirai, je quitterai ce pays, je vous rendrai à l'amour de vos colons.

—Vous êtes folle, en vérité, Claudine ! —Mais, continua celle-ci sans paraître entendre le marquis, avant de m'éloigner, je me vengerai de ce M. Du Buc !

Le visage de la Varenne s'illumina de joie. Ces derniers mots, prononcés par la comtesse avec l'accent de la rage la plus violente, lui assuraient le succès auquel il avait visé.

—Vous ne quitterez pas la colonie, ma chère Claudine, répéta la Varenne ; à aucun prix je n'y consentirai. Quant à votre vengeance contre M. Du Buc... c'est votre affaire.

La comtesse leva vivement la tête et regarda le marquis en face.

—Quoique la chose n'en vaille véritablement pas la peine, reprit celui-ci, un peu embarrassé de ce regard tout de feu. Ce sont là, continua-t-il, de ces calomnies auxquelles sont journellement en butte toutes les femmes, dans cette société-ci, aussi bien que dans le vieux monde.

—Ainsi, murmura la comtesse, vous me conseillez de me venger ?

—Je vous répète que le crime de M. Du Buc ne mérite, à mon avis, que le mépris.

—Mais vous me laisserez agir, du moins ?

—Cela vous regarde.

—C'est bien ! dit madame de Saint-Chréans.